

Lutte pour la gestion du Couvent de la Belle de Mai

MARSEILLE

Alors que la convention liant actuellement la Ville de Marseille aux associations occupant le Couvent Levat, situé au cœur de la Belle de Mai, doit prendre fin en décembre 2026, Levat, collectif d'habitants et d'acteurs socioculturels du quartier, se mobilise contre l'appel à manifestation d'intérêt que s'apprête à lancer la municipalité.

Un havre de paix, poumon vert du quartier de la Belle de Mai (3^e), sur lequel habitants et collectifs socioculturels locaux espèrent bien garder le contrôle. Le Couvent Levat, couvrant presque deux hectares de terres entretenues pendant plus de 150 ans par les Sœurs Victimes du Sacré-Cœur de Jésus, est depuis 2017 la propriété de la Ville de Marseille. Sa gestion, d'abord confiée exclusivement à l'association Juxtapoz, est aujourd'hui également assurée par l'association l'Hydre, responsable des jardins. Or, la convention liant la municipalité aux structures qui occupent les lieux doit prendre fin en décembre 2026. Inquiets face aux « incertitudes quant au devenir de ce lieu exceptionnel et essentiel pour le quartier », 18 organisations socioculturelles et collectifs ainsi qu'une centaine d'habitants de la Belle de Mai se sont organisés, dès janvier 2025, pour imaginer



Le projet complet de Levat est à retrouver sur leur site web. Il entend « répondre aux besoins du quartier » en faisant du couvent un « bien commun pluridisciplinaire et ouvert tous ». PHOTO M.M.

collectivement le futur des lieux. Ils créent, en décembre 2025, l'association Levat, porteuse du projet d'exploitation. Mais voilà qu'après plusieurs mois de concertations, diagnostics et discussions, la Ville annonce lancer prochainement un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour renouveler les modalités d'occupation. De quoi mettre en rogne les militants surmobilisés depuis plusieurs semaines. « Nous avons invité toutes les parties prenantes à se joindre à nos réunions : l'association Juxtapoz, les artistes résidents [dans le couvent, devenu une résidence d'artistes sous l'impulsion de Juxtapoz, Ndlr] mais aussi la mairie. Nous avons ensemble travaillé à l'écriture d'une proposition et ce travail a été encouragé par la municipi-

palité, retrace Cécile Kohen, bénévole de Levat, présente lors d'un rassemblement festif organisé dans le jardin du site samedi. Et nous apprenons maintenant que, suivant une logique néolibérale, elle veut nous mettre en concurrence avec d'autres organisations pour confier la gestion de ce site. Ce n'est pas acceptable. »

Impasse juridique ?

De son côté, la Ville de Marseille, qui reconnaît avoir régulièrement échangé avec Levat, assure avoir fait expertiser la demande d'occupation de l'association de gré à gré, autrement dit sans mise en concurrence. Elle indique que ladite demande « n'a pas été retenue sur le plan juridique, la domini-
[caractère de ce qui appartient au domaine public,

Ndlr] du jardin impliquant un AMI ». La municipalité annonce par ailleurs vouloir créer un jardin public sur le site du Levat, qui jouissait jusqu'alors du statut de propriété privée de la personne publique. Dans une lettre communiquée aux élus et en s'appuyant sur le Code général de la propriété des personnes publiques, l'association, qui compte dans ses rangs plusieurs juristes, défend que des dérogations pourraient s'appliquer à la mise en concurrence.

« Nous avons une légitimité, en tant qu'habitants et acteurs associatifs locaux qui avons la connaissance et l'expérience du lieu, et qui avons travaillé à l'élaboration d'un projet adapté aux usagers, à hériter de cette gestion », clame Pamela Pantoja, militante de Levat.

Margot Milhaud

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Maltraitance dans un Ehpad, la révocation d'un infirmier justifiée

Le tribunal administratif de Marseille a jugé justifiée la révocation d'un infirmier de l'Ehpad Marie-Gasquet à Saint-Rémy-de-Provence. Il était reproché à ce salarié d'avoir, le 28 mars 2023, fait preuve d'un manque de maîtrise de soi, d'une attitude menaçante et de maltraitance physique envers un résident âgé et vulnérable, après que ce dernier lui a demandé de ramasser un médicament tombé au sol. L'infirmier avait reconnu avoir porté une « pichenette » au visage du résident, tandis que les rapports faisaient état d'une gifle ou d'un coup de poing ayant causé des éraflures et un érythème, constatés par le médecin coordinateur de l'Ehpad. Les juges rappellent que « les faits reprochés d'attitude menaçante et inadaptée, de maltraitance envers un résident âgé vulnérable et de manque de maîtrise de soi sont matériellement établis ». « Ces manquements aux obligations professionnelles et aux règles de déontologie de la profession d'infirmier sont constitutifs d'une faute de nature à justifier la sanction [de révocation] eu égard à la nature et la gravité des faits, et en dépit de leur caractère isolé, de l'absence d'antécédent disciplinaire et de notations certes positives. »

MÉDITERRANÉE

Des zones de protection forte labellisées

Après une réunion du conseil maritime, dix dossiers de zone de protection forte en Méditerranée française ont été labellisés indique la préfecture des Bouches-du-Rhône dans un communiqué ce jeudi 9 juillet. Il s'agit de canyons et de monts sous-marins, « caractérisés par la présence d'habitats profonds sensibles, représentent 3,70% des espaces maritimes sous juridiction de la façade Méditerranée » précise-t-elle. « Un premier pas a donc été franchi vers l'atteinte de l'objectif de 5% des eaux marines de la façade à horizon 2027, fixé par le président de la République en 2021 », se félicitent les services de l'État. Cette réunion a également permis de partager les récentes avancées en matière d'analyses des risques que les activités de pêche professionnelle sont susceptibles de faire peser sur les objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000 marins et lagunaires.

LÉO-LAGRANGE. Une tournée pour célébrer les congés payés

« L'Eskale » est le nom de la tournée estivale sur les routes de l'éducation populaire. Elle célèbre les 90 ans du Front Populaire et notamment des congés payés. Depuis le 22 juin et jusqu'en novembre, une camionnette festive sillonne la France pour aller à la rencontre des territoires, des structures et des publics qui font vivre cet héritage au quotidien. Les Marseillais ont bénéficié de deux dates au Panier(2^e) et au centre social de Campagne l'Évêque (15^e). À chaque étape, l'Eskale se déploie comme une guinguette itinérante : tables, guirlandes, exposition, témoignages, échanges autour des acquis sociaux du Front Populaire, banquets citoyens, bals, ...

M.-L.T. PHOTO LÉO LAGRANGE

